

# Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



## Le jour

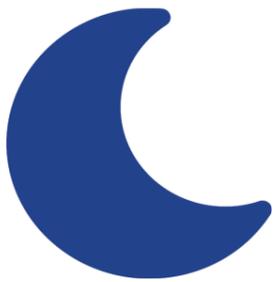
En semaine, de 8h à 20h et le samedi matin

Je contacte en priorité  
**un cabinet médical**



En cas d'urgence  
seulement,  
j'appelle le

**15**



## La nuit, le week-end et les jours fériés

Le soir à partir de 20h, le samedi à partir de 12h, le dimanche  
et les jours fériés

J'ai un problème de santé  
qui ne peut pas attendre  
l'ouverture habituelle des  
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas  
aux urgences, j'appelle le

**15**



Je reçois des  
conseils  
médicaux  
par  
téléphone



Je suis informé  
du lieu où  
consulter le  
médecin de  
garde le plus  
proche



Je reçois  
la visite  
d'un  
médecin  
de garde



Je suis  
pris en  
charge à  
l'hôpital